

RAPPORT SUR L'ACCORD DE CARTHAGE

LES PRIORITES ECONOMIQUES DE LA TUNISIE

Le 13 juillet 2016, un accord, "l'Accord de Carthage", a été signé ouvrant la voie vers la formation d'un nouveau gouvernement d'Union Nationale, définissant les axes économiques fondamentaux sur lesquels se concentrera le nouveau gouvernement, à savoir :

- **Combattre le terrorisme**
- **Impulser l'emploi**
- **Lutter contre le secteur informel**
- **Réaliser la réforme de l'administration et lutter contre la corruption**
- **Mettre en place les politiques spécifiques pour lutter contre les inégalités au niveau du développement régional,**
- **Maitriser les équilibres financiers et mettre en œuvre une politique sociale efficace**

L'I.A.C.E, l'UTICA et l'UTAP, membres du NBA (National Business Agenda) se sont fixés comme mission de recueillir et de transmettre l'avis des chefs d'entreprises à propos des différentes actions à entreprendre pour atteindre les objectifs annoncés.

L'objectif est de proposer des actions considérées comme prioritaires par les chefs d'entreprises et que le nouveau gouvernement devrait considérer dans son plan d'action étant donné le contexte économique, social et politique actuel.

Ces différentes actions et nouveaux axes prioritaires ont été révélés à partir d'un sondage auprès d'un échantillon de chefs d'entreprises.

Après une présentation de l'étude et de la méthodologie adoptée, le rapport se focalise dans un premier temps sur les actions prioritaires possibles pour chaque pilier du programme et deuxièmement sur les priorités du secteur privé.

Ce rapport sera prochainement complété par une deuxième partie qui se composera de trois chapitres, comportant une analyse sur la situation de la rémunération publique, le budget de l'Etat 2017 ainsi que le taux de change du dinar et la balance des paiements.

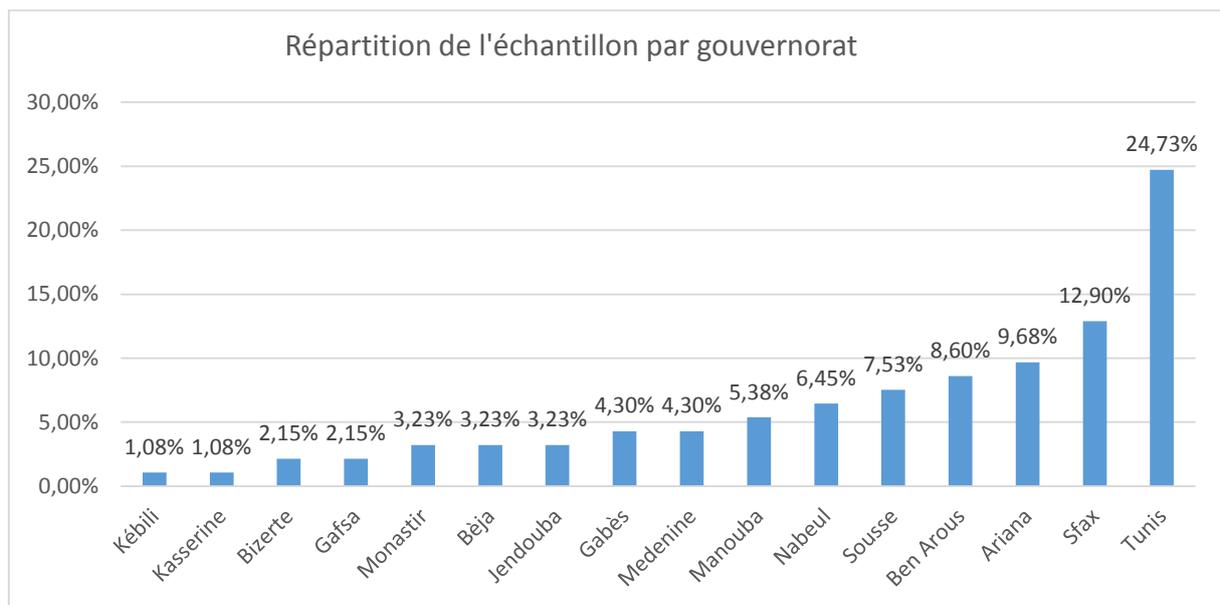
I. L'ÉCHANTILLON D'ANALYSE ET LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE

A. L'ÉCHANTILLON

L'échantillon d'analyse couvre tout le territoire national et comprend 540 entreprises. L'échantillonnage a essayé de respecter autant que possible la répartition géographique, par taille, par secteurs d'activités et par type de marchés des entreprises tunisiennes.

A.1. Répartition géographique de l'échantillon.

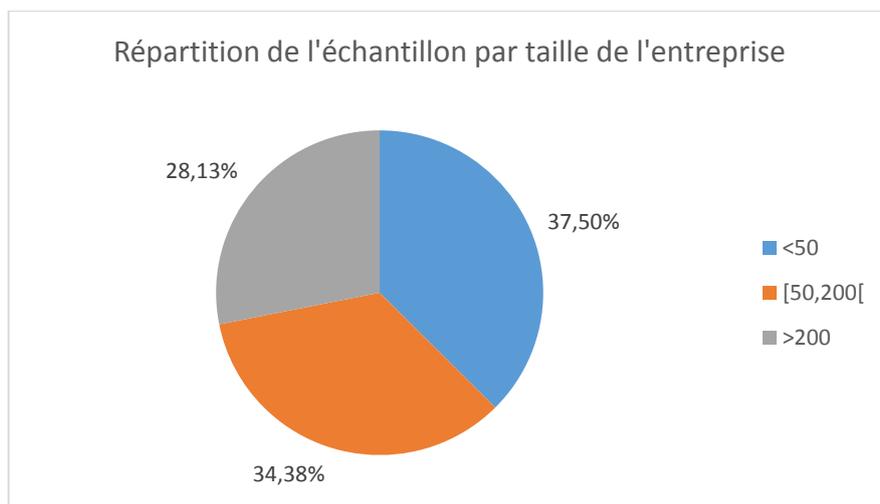
L'échantillon couvre 16 gouvernorats. Les trois grands pôles économiques de la Tunisie, à savoir : Tunis, Sousse et Sfax accaparent la part la plus importante. Cette structure est légitime du moment où la concentration la plus importante d'entreprises est localisée dans ces trois pôles.



Il s'ensuit de la structure décrite dans la figure ci-dessus que plus de la moitié des chefs d'entreprises, objet du sondage, sont localisées dans la région du Nord-Est : une concentration conforme à la répartition géographique révélée par le Répertoire National d'Entreprises de l'I.N.S (RNE, INS).

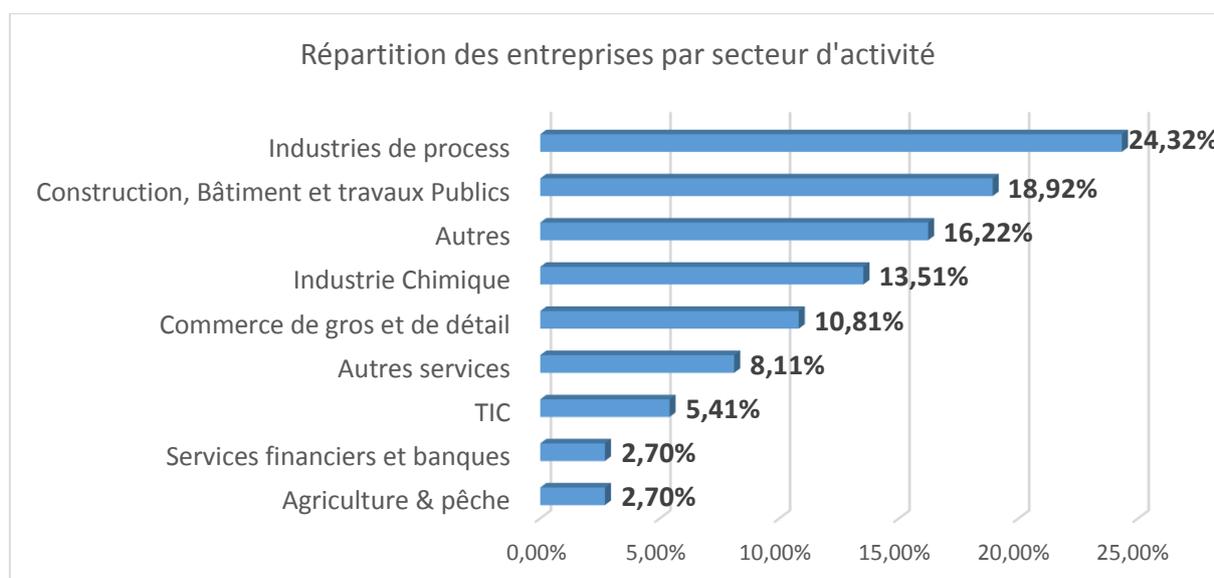
A.2. Structure de l'Echantillon par taille d'entreprise

Par taille d'entreprise (mesurée par le nombre d'employés), tissu économique et industriel oblige, l'échantillon est représentatif des petites, moyennes et grandes entreprises. Ces dernières représentent 28.13% de l'échantillon.



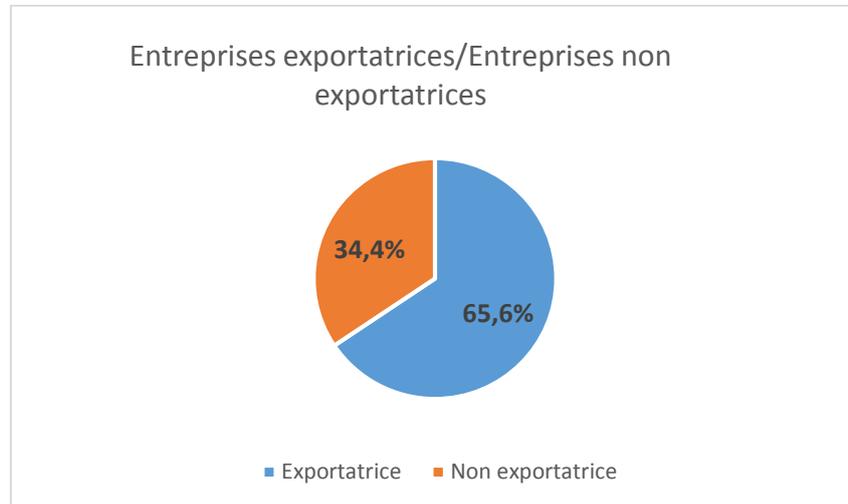
A.3. Structure de l'Echantillon par secteur d'activité.

Par secteur d'activité, la répartition des entreprises est telle que 24.32% des entreprises exercent dans l'industrie de process, 18.92% dans les BTP, 13.51% des entreprises relèvent du secteur des Industries chimiques, etc.....



A.4. Structure de l'échantillon par marché.

Par marché, 65,6% des entreprises sont des entreprises exportatrices, les autres travaillent pour le marché local.



B. LA METHODOLOGIE DE CALCUL DES SCORES DE CLASSEMENT.

Pour réaliser les six axes fondamentaux, les sondés ont été invités à réaliser un classement au niveau d'une série d'actions, et de proposer éventuellement de nouvelles actions qu'ils jugent pertinentes. Les actions proposées sont variables d'un axe à un autre allant de 7 à 10. Une fois le questionnaire reçu, un contrôle qualité pour la validation a été réalisé.

Pour déterminer le classement global de chaque choix de réponse, la méthodologie d'analyse utilisée se base sur le calcul du classement moyen de chaque choix de réponse.

Le choix de réponse obtenant le classement moyen le plus important devient le choix prioritaire.

Le classement moyen se calcule par pondération de la position attribuée.

Les pondérations sont appliquées de manière inversée. Cela signifie que le choix de réponse prioritaire de la personne interrogée (celui qu'elle classe en première position) a la plus grande pondération tandis que le choix qu'elle a le moins privilégié (celui qu'elle classe en dernière position) a une pondération de 1.

II. LES PRIORITES DU GOUVERNEMENT ET LES ACTIONS A MENER

Les défis et les enjeux auxquels le Gouvernement dit "d'Union Nationale" est appelé à faire face sont multiples : Ils sont d'ordres économiques, sociaux et politiques.

- Intensifier l'investissement privé
- Favoriser la création de PME
- Encourager une création plus rapide de l'emploi
- Maintenir une croissance rapide de la productivité
- Améliorer la compétitivité
- Améliorer la qualité et réduire le coût des services essentiels
- Promouvoir la croissance des secteurs à haut niveau de qualifications
- Remédier aux goulots d'étranglement à la création d'emploi
- Créer des filets sociaux adéquats pour ceux qui risquent de perdre leurs emplois
- Améliorer le coût-efficacité du marché de l'emploi
- Renforcer le secteur bancaire
- Diversifier les sources de financement
- Améliorer l'accès au crédit pour les PME
- Promouvoir le développement de marchés intérieur de la dette publique
- Améliorer la capacité du budget à faire face à la volatilité et aux chocs
- Accélérer la réduction de la dette publique
- Mobiliser l'épargne intérieure pour l'investissement afin de préserver la balance extérieure
- Créer une marge budgétaire pour les futures pressions sur les dépenses sociales

CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE (JUILLET 2016)

Indicateurs	Taux et Tendances	Période
Croissance	1.4% (baisse)	T2 -2016
Inflation	3.7% (augmentation)	Juillet 2016
Balance Commerciale	-12047.7 MD (aggravation)	2015
Chômage	15.6% (accroissement)	T2-2016

Source : INS

EVOLUTION DE LA DISTANCE SEPARANT LA TUNISIE DU GROUPE DE REFERENCE ENTRE 2014
ET 2015

INDICATEURS	Distance par rapport au groupe de référence		
	2014	2015	
INDICATEURS A CARACTERE GENERAL	8,25	9,24	
Indice Global sur la Compétitivité	9,09	10,23	
Indice de la Facilité de faire des Affaires	3,02	2,85	
Indice de Globalisation	11,13	13,21	
Indice de Liberté Economique	7,40	8,56	
Indice de Perception de la Corruption	10,62	11,35	
INDICATEURS DES MARCHÉS	10,73	10,86	
Indice d'Ouverture au Commerce International	16,92	16,92	
Indice du Commerce Electronique d'Entreprise à Consommateur B2C	12,96	12,96	
Indicateur d'Attractivité et de Compétitivité Fiscale	-1,07	-0,58	
Indicateurs d'attractivité et de compétitivité du secteur financier	16,92	14,13	
INDICATEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ TECHNOLOGIQUE	8,31	7,66	
Indice Mondial de l'Innovation	3,61	6,00	
Indice NRI	8,18	7,24	
Indice de Développement des TIC	14,60	10,59	
Indice Mondial de la Capacité Entrepreneuriale	6,83	6,83	
INDICATEURS DE CADRE DE VIE	5,40	3,49	
Indice de qualité de vie	-2,02	-2,02	
Indice de prospérité « Legatum »	14,91	20,96	
Indice du Développement Humain	3,07	2,56	
Indice Global de Compétitivité des Talents	2,24	3,29	
Indice du Progrès Social 2015	3,85	4,06	
Indice de Performance Environnementale 2016	2,93	-7,91	
DISTANCE GLOBALE	7,49	7,43	

Source : IACE (rapport sur la compétitivité 2016)

L'Accord de Carthage a fixé au gouvernement six (6) objectifs qui relèvent des domaines du social, de la sécurité, de la réforme administrative, du développement régional et de la finance.

Comme nous l'avons déjà mentionné, ce rapport cherche à identifier et à proposer un ordonnancement des actions possibles permettant d'épauler le gouvernement dans sa mission et qui font consensus auprès des chefs d'entreprises.

Nous avons donc tenu compte des 6 axes cités dans l'Accord de Carthage afin d'identifier les actions à mener pour répondre aux objectifs du nouveau gouvernement, à savoir :

- Lutter contre le terrorisme.
- Lutter contre le chômage.
- Lutter contre le secteur informel
- Reforme l'administration publique
- Lutter contre la corruption au sein de l'administration
- Assurer l'équilibre budgétaire
- Assurer le développement régional

A. LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Le terrorisme, phénomène international, n'a pas épargné la Tunisie. Des affrontements de Bir Ali Ben Khelifa en 2011 aux attaques terroristes de Bardo (mars 2015), Sousse (juin 2015) Tunis (décembre 2015), Benguerdane (2016),...le bilan en vie humaine est lourd et l'impact économique est encore plus lourd. Aggravation du chômage, baisse des recettes en devises, fuite des capitaux étrangers, détérioration de la Balance courante, etc....

Au niveau des chefs d'entreprises, il apparaît clairement, au vu du classement réalisé, qu'il existe un lien indissociable entre commerce illicite, flux financiers suspects et terrorisme. De ce fait la priorité doit être donnée au contrôle strict des frontières à travers un renforcement des capacités des forces militaires et douanières ainsi que la mise en place d'un arsenal juridique à même de juguler les flux financiers douteux, sans oublier la mise en place de programmes en faveur de l'inclusion sociale

TABLEAU 3
CLASSEMENT DES ACTIONS A MENER POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME

ACTIONS	SCORE
Elimination du commerce illicite	7,14
Contrôle strict du financement des organisations et des flux financiers suspects	6,96
Renforcement de la capacité des forces militaires et civiles	6,66
Développement de programmes d'inclusion sociale afin de réduire la marginalisation qui pousse à l'extrémisme	5,93
Amélioration des contrôles frontaliers et douaniers pour détecter les mouvements de terroristes et le trafic d'armes	5,81
Installation d'un système de surveillance puissant et ultra-moderne	5,59
Campagne de sensibilisation sur le danger du terrorisme	4,65
Renforcement de la loi antiterroriste	4,36
Réforme pour faciliter la surveillance des personnes, l'accès à des informations sur leur sujet comme l'utilisation des réseaux sociaux pour chercher plus de renseignements sur le web visible et invisible	4,28
Renforcement de la coopération régionale, arabe et internationale dans la lutte contre le terrorisme	3,31

Source : Compilation Auteurs

Parallèlement aux dix (10) actions avancées dans le questionnaire adressé aux chefs d'entreprises, ces derniers suggèrent 7 nouvelles actions que le gouvernement pourrait mettre en place dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le terrorisme, il s'agit de :

1. Ne jamais pardonner un terroriste pris en flagrant délit
2. Elimination progressive de la liquidité pour la traçabilité des flux financiers
3. Investir dans un système éducatif plus évolué, accessible à toutes les couches sociales
4. Equité fiscale
5. Lutter contre l'analphabétisme et renforcer l'éducation
6. culturelle chez les jeunes et moins jeunes
7. Revoir l'efficacité des douanes et agent de l'ordre au sud. Renforcer la punition des agents de l'ordre impliqués dans des affaires de corruption. Créer des brigades mobiles sur les routes du sud.

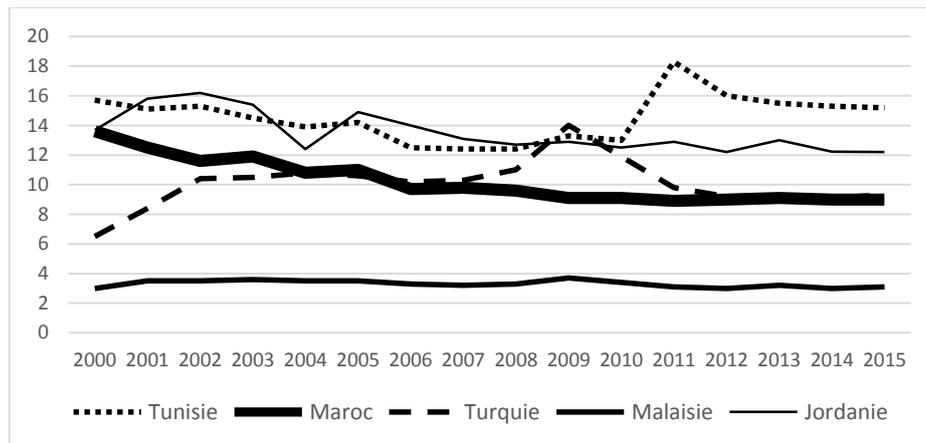
B. LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Au second trimestre 2016, le nombre de chômeurs s'est établi à 630 000 personnes alors qu'il était de l'ordre de 623 000 personnes le premier trimestre ; de ce fait, le taux de chômage s'est aggravé passant de 15,4% à 15,6%.

Par genre on assiste sur la même période à une augmentation du taux de chômage des femmes de 22,8% à 23,5%, alors qu'au niveau des hommes, le taux est passé de 12,5% à 12,4% suite à la baisse du nombre de chômeurs masculins de 360 000 à 357 000.

Comparativement à la Malaisie, la Roumanie, le Maroc, la Turquie ou la Jordanie, la Tunisie enregistre les taux les plus élevés en matière de chômage et d'inégalités des chances entre les citoyens. La croissance économique réalisée n'a pas été suffisante pour rattraper les taux de chômage, relativement faibles, enregistrés par ces pays.

EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE DANS QUELQUES PAYS



Source : Banque mondiale

La lutte contre le chômage passe, pour les chefs d'entreprises, principalement par la création de programmes de formation professionnelle obligatoires et gratuits en harmonie avec les besoins du marché du travail, il s'ensuit la qualité des programmes d'enseignement qui devraient fournir un très bon niveau de compétences. La flexibilité sur le marché du travail à travers la facilitation des procédures de recrutement et de licenciement est une action fortement sollicitée par les entrepreneurs dans la démarche de lutte contre le chômage.

Le classement de l'ensemble des actions suggérées est reproduit dans le tableau suivant.

TABLEAU 4
CLASSEMENT DES ACTIONS A MENER POUR LUTTER CONTRE LE CHOMAGE

ACTIONS	SCORE
Programmes de formation professionnelle obligatoires et gratuits à l'écoute des besoins du marché du travail	8,00
Programmes d'enseignement fournissant un très bon niveau de compétences	7,54
Faciliter les procédures de recrutement et de licenciement	6,38
Impliquer et renforcer le partenariat avec le secteur privé, notamment dans l'enseignement supérieur	6,29
Expérience professionnelle pertinente obligatoire avant de quitter le système éducatif	5,81
Droit à une formation de rattrapage gratuite (remise à niveau)	5,39
Accompagnement des demandeurs d'emploi jusqu'à leur insertion	5,04
Prime d'embauche pour le recrutement d'un salarié de plus ainsi qu'une prime d'apprentissage	4,56
Augmenter l'âge de la retraite pour résoudre les problèmes des caisses de retraite	4,08
Augmenter le temps de travail	4,04

Parallèlement à ces actions, les chefs d'entreprises ont suggérés 7 nouvelles actions, il s'agit de :

1. S'intéresser davantage aux domaines à forte valeur ajoutée et à forte employabilité
2. Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat
3. Incitation et financement des projets des jeunes chômeurs
4. Flexibilité de l'emploi et surtout révision globale du système judiciaire qui ne regarde jamais ou presque les dossiers et condamne abusivement les entreprises, il faudra mettre en place des règles claires surtout pour les licenciements : par exemple un plafond d'un mois d'indemnité par an au maximum. Un vrai plafond et non pas une réglementation ambiguë. Le travail doit être avant tout un contrat entre deux partenaires.
5. Promouvoir les zones industrielles pour inciter à l'investissement
6. Promouvoir l'Investissement dans l'économie solidaire
7. Freiner l'importation des produits finis notamment en provenance de la Turquie et de la Chine

C. LUTTER CONTRE LE SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel est souvent défini comme étant l'ensemble des activités interdites par la loi ou des activités légales en elles-mêmes mais qui sont exercées par des personnes non autorisées à le faire mais qui ont des caractéristiques permettant de les classer dans le secteur informel tel que le non-paiement de l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée, le non-versement des cotisations sociales ainsi que la non-soumission à certaines procédures administratives. Ce secteur est composé d'une multitude de microentreprises commerciales ou de production de biens et services ; il concerne au moins cinq types d'activités :

- Les microentreprises qui ont pignon sur rue et qui sont repérables par le fisc.
- L'économie familiale
- L'économie conviviale
- Le travail au noir
- Les entreprises qui ne sont pas couvertes, au regard de la législation ou de la pratique, par des dispositions formelle

D'après l'INS, sur les 520 000 microentreprises informelles que compte la Tunisie en 2015, on dénombre 490 000 qui sont de ce type.

La lutte contre l'informel, pour ne citer que trois actions, passe, premièrement, par la simplification des procédures d'enregistrement, deuxièmement, par l'application d'une fiscalité progressive et troisièmement, par un programme d'intégration sociale.

TABLEAU 5
CLASSEMENT DES ACTIONS A MENER POUR LUTTER CONTRE LE SECTEUR INFORMEL

ACTIONS	SCORE
Procédures d'enregistrement simplifiées	6,52
Fiscalité progressive	6,46
Programmes pour l'intégration sociale	6,14
Politiques d'accompagnement comme par exemple le microcrédit, la micro-assurance	5,61
Adoption d'une loi en faveur des travailleurs à domicile	5,29
Création de partenariats entre les acteurs impliqués dans l'économie informelle et les entreprises	5,24
Attribution de locaux et d'espaces urbains par les municipalités pour que les sans-emplois puissent s'établir à leurs comptes	5,02

Outre les actions suggérées aux chefs d'entreprises, ces derniers suggèrent 9 autres actions :

1. Purger l'administration des agents impliqués dans le secteur informel.
2. Diminuer les impôts et inciter les microentreprises à déclarer leurs activités
3. Réduire au maximum les droits de douane
4. Faire mieux respecter la loi en vigueur
5. Renforcer la capacité et les moyens des agents de douane et des structures de contrôle
6. Créer et aménager des activités industrielles dans les zones frontalières
7. Création de brigades fiscales spécialisées
8. Créer des outils pour intégrer les opérateurs du secteur informel dans les entreprises structurées en les dotant de crédits et en leur octroyant des avantages pour réaliser des extensions
9. Mettre en place un cadre réglementaire spécifique aux entrepreneurs individuels (régime fiscal avantageux, une simplification des formalités administratives et un allègement des charges sociales, fiscales et administratives afin d'encourager l'auto-entreprenariat (Loi du statut de l'auto-entrepreneur)

D. REFORMER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Après la crise de la balance des paiements en juillet 1986, un Plan d'Ajustement Structurel (PAS) a été mis en place par les autorités tunisiennes. Parallèlement aux mesures visant la stabilisation des principales grandeurs macroéconomiques, le PAS a visé la recentralisation du rôle de l'Etat en conférant plus d'efficacité aux services administratifs. Dix ans après, la Tunisie a conclu l'accord de partenariat avec l'Union européenne. Cet accord a été suivi par l'entrée en vigueur du Programme de Mise à Niveau (PMN) de l'économie. Sans trop tarder, les autorités se sont rendu compte que la réalisation de la mise à niveau de l'économie ne pouvait se faire sans celle de l'administration. Un Plan de Mise à Niveau de l'Administration a donc été conçu et appliqué à partir de 1996 ; depuis, on a assisté à une série de réalisations¹ considérées comme préalables dont on peut citer notamment à titre indicatif :

- Le Programme d'informatisation de l'Administration : Ce programme regroupe un certain nombre de projets nationaux (ADEB, SINDA, MADANIA,...)
- La révision des textes législatifs et réglementaires : Il s'agit d'une révision des textes portant sur la codification des administrations et des entreprises publiques, de leurs statuts, de la sécurité sociale, etc.
- Les réformes relatives à l'amélioration de la relation entre administration et usager.
- Le programme d'informatisation de chaque ministère
- Le programme de formation des fonctionnaires, notamment en informatique
- L'identification des activités à transférer au secteur privé
- La simplification des procédures administratives par le recours, quoique progressif et non généralisé, à l'usage de cahiers de charges
- La mise en place d'un système de management de la qualité des services au sein de l'administration
- La recherche de certification et de normalisation à l'échelle internationale (selon les normes ISO) des organismes de l'administration publique
- La mise en place des structures pour assurer le suivi des différentes Actions (Secrétariat d'Etat à la Réforme Administrative, la Commission Nationale de Normalisation et d'enregistrement des Imprimés administratifs...).

Outre le cadre juridique spécifique à chaque grande application destinée à fournir un service administratif particulier, l'introduction des TIC dans les relations de l'administration avec le citoyen et les entreprises a rendu nécessaire la mise en place d'une série de techniques d'applications informatiques et de télé-service.

¹ Décret n °96-49 du 16 janvier 1996.JORT n °7 du 23 janvier 1996 p.206

La mise en œuvre de la réforme de l'administration passe inéluctablement par le développement de l'administration électronique, c'est ce constat qu'a été largement partagé par l'ensemble des chefs d'entreprises, objet du sondage. Ces derniers insistent aussi sur le recrutement de jeunes cadres qualifiés pour l'administration.

TABLEAU 7
CLASSEMENT DES ACTIONS VISANT A REFORMER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTIONS	SCORE
Développement de l'administration électronique	7,34
Recrutement de jeunes cadres qualifiés pour l'administration	6,19
Renforcement des droits des citoyens face à l'administration	6,16
Remise en ordre des structures administratives	6,03
Adoption d'un système de rémunération qui encourage le rendement	5,95
Instauration de nouveaux rapports entre l'administration et les citoyens	5,58
Lutter contre les hauts salaires dans les entreprises publiques et les EPNA (Entreprises Publiques à caractère Non Administratif) et renforcer le contrôle de l'exploitation du parc auto de certains ministères	3,37

10 autres suggestions sont avancées, il s'agit de :

1. Alléger les formalités administratives
2. Assurer la neutralité de l'administration
3. Supprimer la séance unique
4. Revoir le statut de la haute fonction publique
5. Agir contre l'indiscipline et le manque d'acidité dans la fonction publique
6. Créer des projets PPP avec transfert du personnel de l'administration
7. Rendre plus opérationnelles les procédures de sanction des employés pour une meilleure application des réglementations en vigueur.
8. Modifier la loi de la fonction publique : déduire les excès d'absences du congé annuel payé
9. Publier des indicateurs d'efficacité sur internet et par région
10. Mettre en place des vraies brigades de contrôle de la bonne marche des administrations avec un contrôle strict du volume de travail réel et des présences avec une évaluation quotidienne.

E. LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Dans l'indice de perception de la corruption 2015 de Transparency International, la Tunisie est classée 76e sur 168 pays, soit un recul de 17 places par rapport à 2010.

Transparency International, publie un indice composite annuel de la perception de la corruption : le Corruption Perceptions Index (CPI). L'indice composite CPI mesure, par pays, la perception de la corruption du secteur public. Il est calculé à partir d'informations issues d'enquêtes auprès d'experts et de chefs d'entreprises menées par 12 organisations internationales, parmi lesquelles la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement ou encore le Forum Economique Mondial. Les résultats sont ensuite utilisés pour classer les pays en fonction du degré de corruption perçu dans le secteur public national.

L'indice CPI varie entre 100 (très peu corrompu) et 0 (fortement corrompu) pour les 168 pays analysés. Les pays obtenant une note élevée disposent souvent d'une administration transparente permettant aux citoyens de demander des comptes à leurs responsables. À l'inverse, une mauvaise note est le signe d'un recours systématique à des pots-de-vin, de l'absence de sanctions en cas de corruption et d'une inadéquation entre les prestations de l'administration et les besoins de la population.

TABLEAU 8

CLASSEMENT MONDIAL DE LA TUNISIE SELON L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2016

Pays/Economie	Rang	Score
Danemark	1	91
Finlande	2	90
Suède	3	89
Chili	23	70
Pologne	30	62
Corée du Sud	37	56
Tunisie	76	38
Egypte	88	36
Maroc	88	36
Afghanistan	166	11
Corée du Nord	167	8
Somalie	167	8

Source: Corruption Perceptions Index 2016

Pour lutter contre la corruption au sein de l'administration publique, la simplification des procédures administratives, réforme de la fonction publique et accélération du processus d'adoption de lois soutenant la transparence et la lutte contre la corruption constituent les trois premières actions à mener en vue d'atteindre cet objectif parmi neuf actions. Le classement des différentes actions figure dans le tableau suivant.

TABLEAU 9
CLASSEMENT DES ACTIONS VISANT A MENER POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION AU SEIN DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTIONS	SCORE
Simplification des procédures administratives	7,50
Réforme de la fonction publique	6,51
Accélération du processus d'adoption de lois soutenant la transparence et la lutte contre la corruption	6,17
Renforcement des mécanismes de surveillance et de sanction	6,05
Mise en place de mécanismes juridiques de protection des dénonciateurs	5,28
Numéro vert fonctionnel 24h/24 pour dénoncer la corruption	5,21
Rémunérations adéquates	5,10
Promotion des valeurs de citoyenneté et le respect de la loi	4,40
Imposition d'un code de déontologie	4,21

Par ailleurs, les chefs d'entreprises suggèrent 4 nouvelles actions :

1. Transparence totale et lutte contre les conflits d'intérêts
2. Système de protection et de récompense des dénonciateurs, et réactivation des systèmes de dénonciations en ligne.
3. Réduction progressive de l'effectif de la fonction publique pour atteindre les normes internationales
4. Publier le nombre de plaintes et les résultats des sanctions par région et par ministère chaque mois

F. ASSURER L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Les statistiques afférentes aux finances publiques montrent que le déficit a tendance à s'aggraver depuis 2010.

TABLEAU
SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES TUNISIENNES

		2010	2012	2013	Prov. 2015	LF 2016
Déficit Budgétaire (*)	(en MDT)	-650	-3 853	-5 207	-4 100	-3 664
	(en % du PIB)	-1,0%	-5,5%	-6,9%	-4,8%	-3,9%
Pression Fiscale	(en % du PIB)	20,1%	21,1%	21,7%	21,6%	21,9%
Encours Dette publique	(en MDT)	25 640	31 418	34 987	46 108	50 354
	(en % du PIB)	40,7%	44,7%	46,6%	53,9%	53,4%

Source : Ministère des finances

Pour faire face à cette situation, la lutte contre l'évasion fiscale par la réforme de l'administration et du système fiscal ainsi que la remise en activité des mines de phosphate et l'encouragement des forages pétroliers voire la réduction de l'effectif de la fonction publique constituent les trois premières actions à entreprendre pour faire face au fléau de la corruption. Le tableau suivant retrace le classement de l'ensemble des actions proposées.

TABLEAU 9
CLASSEMENT DES ACTIONS A MENER POUR ASSURER L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

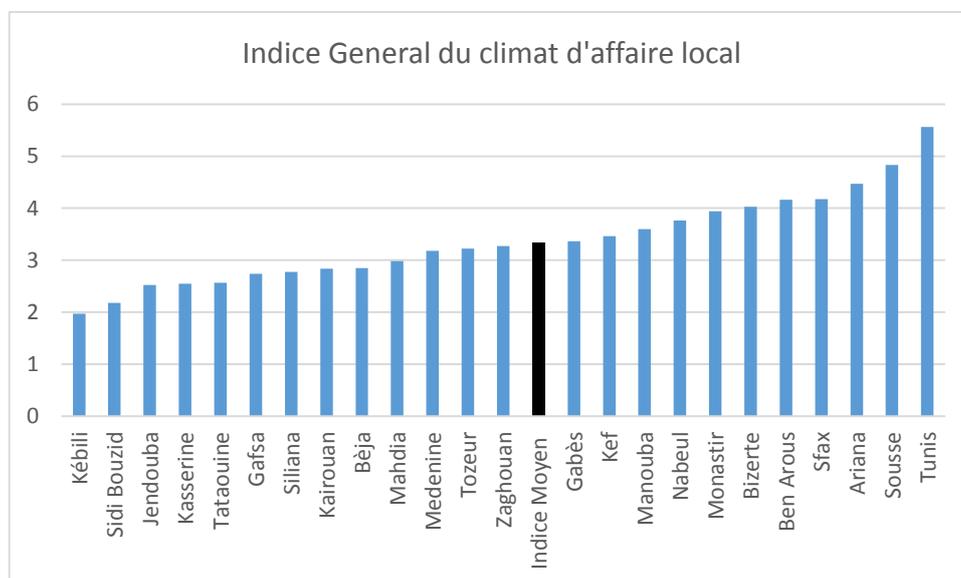
ACTIONS	SCORE
Lutte contre l'évasion fiscale par la réforme de l'administration et du système fiscal	7,27
Remettre en activité les mines de phosphate et encourager les forages pétroliers.	6,74
Réduction de l'effectif de la fonction publique	6,44
Accroître les échanges vers l'étranger : Accroître les exportations et réduire les importations	5,60
Programme de recouvrement de créances fiscales et sociales	5,18
Instaurer un nouveau système de gouvernance budgétaire	5,13
Réforme de la structure de l'Etat, réduire par exemple le nombre de parlementaires, de députés...	5,10
Valoriser les matières premières notamment d'origine agricole provenant des régions de l'intérieur	4,13

Parallèlement à ce qui a été proposé comme mesures d'actions, les chefs d'entreprises ont suggéré trois autres mesures, il s'agit de :

1. Réaliser régulièrement un audit des finances publiques ²
2. Revoir la gouvernance publique en s'orientant vers plus d'indépendance avec la
3. mise en place d'un système de motivation des dirigeants
3. Rééchelonnement de la dette de l'Etat

G. ASSURER LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Le développement régional a toujours été l'un des problèmes à résoudre. Bien que ce soit un phénomène qui ne concerne pas uniquement les pays en développement, la Tunisie a, depuis l'indépendance, cherché à atteindre cet équilibre à travers la création de pôle de développement économique au cours des années 60, ou à travers le développement des PDR et les PDRI, ainsi que la création de structures de développement régional (office de développement, commissariat de développement,...), au cours des années '70 et '80. Malgré ces mesures, l'écart entre les régions côtières et les régions de l'intérieure se creuse davantage et l'attractivité des zones frontalières se détériore³. Sur une échelle de 1 à 10, l'IACE a élaboré un indice général du climat d'affaire local rendu public en septembre 2015 dans le cadre du premier rapport d'attractivité ; rapport qui reprend, sous différents volets, la question du développement régional.



Pour remédier à ce phénomène de déséquilibre régional, les premières actions à entreprendre touchent à la décentralisation de la décision en accordant plus d'autonomie aux municipalités, encourager des cadres à travailler dans les

² Réformes proposées par l'IACE en 2012, dans l'étude « Contraintes de croissance et normes de gouvernance budgétaire », rendue publique lors des Journées de l'Entreprise.

³ Source : IACE (Rapport d'attractivité 2015)

régions intérieures en appliquant la notion de la discrimination positive et garantir une vie digne et un accès facile aux divers équipements socio-collectifs.

TABLEAU 10
CLASSEMENT DES ACTIONS A MENER POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

ACTIONS	SCORE
Décentralisation de la décision : Accorder plus d'autonomie aux municipalités	6,93
Encourager des cadres à travailler dans les régions intérieures en appliquant la notion de la discrimination positive	6,4
Garantir une vie digne et un accès facile aux divers équipements socio-collectifs	6,38
Réduction de la migration interne par le développement des activités permettant de maintenir les populations dans leurs régions	6,25
Réhabilitation des quartiers pauvres : Amélioration de leur cadre de vie	6,15
Renforcer les liens et les complémentarités interrégionales	5,42
Projets de stockage, traitement et recyclage des déchets	4,35
Programmes d'aide aux plus démunis	3,54

Néanmoins, d'autres suggestions sont envisageables, elles consistent à :

1. Orienter les investissements publics prioritairement vers les régions intérieures
2. Créer des pôles d'excellence (secteur ; spécialité...)
3. Instaurer la réalité des prix, sous réserve d'assister les démunis
4. Un réseau ferroviaire conforme aux standards internationaux couvrant tout le territoire tunisien
5. Avantager les établissements de loisir et de tourisme à l'intérieur.
6. Diviser le territoire Tunisien horizontalement en 6 entités autonomes qui disposent chacune de toute l'infrastructure nécessaire : ports, aéroports, voies ferrées, pour desservir les villes, et autoroutes qui relient l'est à l'ouest.
7. Promouvoir l'agriculture dans chaque région selon sa spécificité

III. LES PRIORITES DU SECTEUR PRIVE

Parmi les cinq réformes citées comme priorité du Gouvernement dit "d'Union Nationale", la réforme du système fiscal et de son administration est citée comme la première réforme à entamer, la facilitation des procédures de recrutement et de licenciement est considérée comme étant la deuxième réforme à engager, mais avec un degré moindre en termes de priorités. Le code d'investissement se classe en troisième position dans les projets de réforme du nouveau gouvernement.

Il s'ensuit que, contrairement à ce qui est souvent avancé à l'encontre du secteur privé, comme étant un secteur à l'affût d'avantages et de rentes, la promulgation du code d'investissement ne constitue pas pour les chefs d'entreprises la première priorité ; mais soucieux de l'intérêt général et des difficultés financières et budgétaires de l'Etat et dans une approche de gagnant –gagnant , ils jugent que la réforme de la fiscalité est la priorité première. En effet, c'est en partie à travers cette réforme que les priorités avancées par le gouvernement peuvent être atteintes et notamment la lutte contre la corruption, le secteur informel et les déséquilibres financiers de l'Etat et voire même le développement régional. Lutter contre la corruption et les troubles sociaux passe par deux réformes majeures : la fiscalité et le code de travail.

LES POURCENTAGES

REFORMES	Pourcentages
Réformes du système fiscal et son administration	40,6%
Code du travail : Faciliter les procédures de recrutement et de licenciement	21,9%
Code d'investissement	18,8%
Réformes relatives à la lutte contre le terrorisme	9,4%
Loi de la protection du dénonciateur de la corruption	9,4%

Ce sondage a également pour objectif de révéler d'autres axes prioritaires qui ne figurent pas explicitement dans l'Accord de Carthage. Lorsque les chefs d'entreprises ont été questionnés ouvertement sur les priorités du secteur privé, les réponses recensées révèlent un consensus général qui se focalise sur quatre axes :

- La réforme de l'administration publique
- La refonte du système éducatif
- La réforme du secteur agricole

Le quatrième axe dévoile l'attention portée par le secteur privé sur l'importance d'instaurer une culture du civisme et d'enraciner une mentalité du travail en Tunisie.

ANNEXE

NOTE METHODOLOGIQUE

CONTEXTE

Le sondage couvre les axes économiques fondamentaux sur lesquels se concentrera le nouveau gouvernement, à savoir :

AXES	NOMBRES DE REPONSES
Lutter contre le terrorisme	540
Lutter contre le chômage	510
Lutter contre le secteur informel	510
Reformer l'administration publique	510
Lutter contre la corruption au sein de l'administration	510
Assurer l'équilibre budgétaire	502
Assurer le développement régional	488

Demander aux répondants de classer différentes actions est un bon moyen pour obtenir une mesure rapide de l'importance ou de la préférence accordée aux items proposés. Toutefois ce type de questions devient rapidement complexe (dès que le nombre d'items dépasse 3) et a une fiabilité réduite en ce qui concerne les réponses médianes.

OBJECTIF D'UTILISATION DE SCORE :

Bien que ce ne soit pas stricto sensu une échelle, la question de classement y est parfois assimilée en tant qu'échelle ordinale. Elle permet en effet d'obtenir une mesure de l'importance ou de la préférence que les répondants accordent aux réponses proposées. Concrètement, le classement permet de déterminer rapidement « le meilleur » et « le pire ». On constate généralement que les répondants classent plus facilement les extrêmes, et moins facilement les items intermédiaires considérés comme moyens. Par exemple, il est plus facile de classer ce qu'on « aime » et ce qu'on « déteste » que ce qui n'est ni vraiment aimé ni vraiment détesté. C'est pourquoi on a eu recours, dans ce cas, au calcul d'un score pour apprécier les résultats et calculer le classement moyen de chaque choix de réponse afin de pouvoir déterminer le choix de réponse le mieux classé globalement. Le choix de réponse obtenant le classement moyen le plus important devient le choix préféré.

METHODE DE CALCUL DU SCORE :

Le classement moyen se calcule comme suit :

- w** = pondération de la position attribuée
- x** = nombre de réponses pour ce choix de réponse

Les pondérations sont appliquées de manière inversée. Cela signifie que le choix de réponse préféré de la personne interrogée (celui qu'elle classe en première position) a la plus grande pondération tandis que le choix qu'elle a le moins privilégié (celui qu'elle classe en dernière position) a une pondération de 1.

Par exemple, si une question de classement propose 5 choix de réponse, les pondérations sont attribuées de la manière suivante :

- Le choix n° 1 a une pondération de 5
- Le choix n° 2 a une pondération de 4
- Le choix n° 3 a une pondération de 3
- Le choix n° 4 a une pondération de 2
- Le choix n° 5 a une pondération de 1

Formellement, le score s'exprime par l'équation suivante :

$$\text{Score} = \frac{x1 * w1 + X2 * W2 + X3 * W3 + \dots + XN * WN}{\text{Total}}$$

La démarche pour le calcul du score est graduelle, elle consiste en deux étapes :

Etape1 : Calculer pour chaque question, la moyenne simple pondérée par le degré d'importance de l'action selon le répondant.

Etape2 : Calculer le score de l'action qui sera la division de l'indice calculé à l'étape1 par le total des pondérations.

Par conséquent, nous appliquons des pondérations de cette manière afin de nous assurer que lorsque les données sont présentées dans un graphique, le choix de réponse préféré est clairement visible. Ainsi le score allant de 0 à 10 et les actions seront jugés conformément au score obtenu.